Link4Skills
Horizon Europe

Note d'information sur le « Corridor des compétences en matière de migration »

Maroc – Allemagne

Mehdi Lahlou*, Johanna Ullmann** et Helen Schwenken**

* : Association Migrations Internationales (AMI), Maroc
** : Institut de recherche sur les migrations et les études interculturelles (IMIS), Université d'Osnabrück

Juin 2026

Cette note d'orientation analyse le corridor de migration qualifiée entre le Maroc et l'Allemagne, depuis les premiers recrutements de travailleurs marocains dans les années 1960 jusqu'à l'émergence récente d'un partenariat bilatéral structuré et institutionnalisé. Elle montre le passage d'une mobilité largement informelle, fondée sur des initiatives individuelles et des réseaux ponctuels, à un modèle de cogestion combinant l'élargissement des voies légales de migration qualifiée et une coopération croissante en matière de retour et de réadmission. Cette évolution repose sur une double dynamique: l'Allemagne a développé les possibilités d'accès pour les travailleurs marocains, notamment dans la santé, le bâtiment et la formation professionnelle, tout en renforçant, parallèlement, les mesures d'éloignement. Des dispositifs tels que le Groupe mixte permanent sur les migrations, le programme THAMM Plus et les partenariats entre régions marocaines et Länder allemands illustrent une gouvernance multi-niveaux associant institutions publiques, secteur privé et organisations de la diaspora. Ce texte souligne néanmoins plusieurs obstacles persistants: complexité et coût élevé de la reconnaissance des compétences, accès inégal à la formation linguistique en allemand, notamment dans les zones rurales et les petites villes, et risques de fuite des cerveaux dans des secteurs essentiels au développement du Maroc. I préconise ainsi une reconnaissance des compétences par cohorte, une mobilité circulaire renforcée et une coopération bilatérale institutionnalisée pour une migration qualifiée équitable et durable.

Cette note s'inscrit dans la série de publications compactes de Link4Skills consacrées aux corridors de mobilité des compétences entre l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Nord. Fondées sur les analyses approfondies du projet, ces publications synthétisent les dynamiques migratoires, les cadres politiques, les bonnes pratiques et les principaux défis afin de contribuer au développement de parcours de mobilité des compétences plus équitables, durables et mutuellement avantageux.

http://link4skills.eu

Le projet Link4Skills a bénéficié d'un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 101132476.

1. Résumé

Les relations entre le Maroc et l'Allemagne en matière de migration de main-d'œuvre remontent au régime allemand d'après-guerre des « Gastarbeiter » (« travailleurs invités ») (1963-1973), au cours duquel les Marocains étaient principalement recrutés pour travailler dans les secteurs minier et industriel. Bien que cette phase de recrutement ait pris fin, les flux migratoires ont persisté grâce au regroupement familial et à la mobilité étudiante, ce qui a conduit à la consolidation d'une communauté stable d'origine marocaine en Allemagne. Plus récemment, l'intérêt pour l'Allemagne, en tant que destination, s'est considérablement accru parmi les jeunes marocains à la recherche d'un emploi et de possibilités de formation à l'étranger. Le nombre de migrants qualifiés n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années, même si le nombre de départs restait relativement modeste, et ce malgré des efforts publics substantiels visant à mettre en place des parcours structurés et des programmes de migration.

Ces dernières années, les dynamiques migratoires ont été de plus en plus influencées par le vieillissement démographique et les pénuries structurelles de main-d'œuvre en Allemagne. En conséquence, le gouvernement allemand a donné la priorité au développement de voies structurées et légales de migration de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie, du bâtiment et des métiers spécialisés. La coopération bilatérale entre l'Allemagne et le Maroc s'est intensifiée afin de faciliter la mise en place de parcours de mobilité réglementés, la reconnaissance des compétences et des mesures d'intégration. Cela reflète un changement stratégique plus large en faveur d'une migration de main-d'œuvre gérée, considérée comme un outil de durabilité économique.

Entre ces deux pays, la gestion de la migration de main-d'œuvre qualifiée deviendra, par ailleurs, de plus en plus liée aux politiques de retour et de réadmission. Alors que le gouvernement marocain a intérêt à offrir à ses citoyens des voies légales de migration qualifiée à l'étranger, le gouvernement allemand cherche à la fois à recruter des travailleurs qualifiés et des apprentis et à renforcer les mécanismes de retour.

Depuis 2022, l'Allemagne a renforcé son dispositif d'exécution des expulsions, ce qui a entraîné une augmentation significative du nombre d'éloignements — celui-ci passant d'environ 13.000 en 2022 à près de 22.800 en 2025 (Mediendienst Integration, 2026). En 2025, le Maroc est devenu la principale destination africaine des personnes expulsées d'Allemagne, avec 785 ressortissants marocains renvoyés dans leur pays (Deutscher Bundestag, 2026 : 2). Cette évolution marque le passage d'un modèle de recrutement relativement ponctuel à un partenariat plus structuré et institutionnalisé, s'inscrivant dans des cadres européens plus larges de gouvernance des migrations.

Le renforcement des relations bilatérales, les accords de recrutement et les partenariats de mobilité des compétences mis en place ces dernières années reflètent un *« corridor de compétences migratoires » expérimental et élaboré conjointement*. De part et d'autre, les institutions gouvernementales et les autorités publiques mettent l'accent sur des intérêts et des

engagements communs en faveur d'un cadre migratoire plus réglementé, spécifique à chaque secteur ou profession, et structuré sur le plan institutionnel.

Des programmes, tels que THAMM Plus, mettent l'accent sur la responsabilité partagée, le développement des compétences et la sauvegarde des intérêts des deux économies ainsi que des migrants eux-mêmes. À travers ces initiatives, les acteurs publics cherchent à transformer et à élargir le corridor existant, jusqu'ici caractérisé principalement par des voies non structurées, individuelles et reposant sur des réseaux, pour en faire un cadre moderne, axé sur les compétences et fondé sur le partenariat, offrant des parcours structurés et réguliers ainsi que des avantages mutuels.

2. Dynamiques migratoires

La population marocaine est relativement mobile (Haut-Commissariat à la Planification, Maroc 2020 ; OCDE 2017), ce qui a entraîné une évolution des profils de compétences des migrants au cours des dernières années (ETF 2020). Les relations entre le Maroc et l'Allemagne en matière de migration de main-d'œuvre remontent au début des années 1970, lorsque l'Allemagne a recruté des travailleurs marocains pour pallier les pénuries de main-d'œuvre, principalement dans les secteurs minier et industriel. Bien que le recrutement mené par l'État ait pris fin, les flux migratoires n'ont pas cessé. Au contraire, ils ont permis la consolidation d'une communauté d'origine marocaine bien organisée en Allemagne. Au fil du temps, cette communauté est devenue particulièrement visible dans la région Rhin-Main ainsi que dans certains centres urbains tels que Francfort, Düsseldorf, Dortmund et Cologne.

Selon les estimations actuelles, environ 103.000 personnes de nationalité marocaine résident en Allemagne (Statista 2026). Le nombre de Marocains ayant obtenu l'asile en Allemagne est resté historiquement limité par rapport à celui des ressortissants d'autres pays demandeurs d'asile et, à titre de comparaison, par rapport à d'autres pays d'accueil tels que la France, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Espagne.

Au cours des dernières années, la migration annuelle de Marocains vers l'Allemagne a augmenté de manière constante, passant de 5.068 en 2013 à 12.488 en 2024 (BAMF 2026, p. 256). Parmi les migrants en formation professionnelle en Allemagne, les Marocains constituaient la deuxième nationalité la plus représentée, après les Vietnamiens (2 650 stagiaires), avec 1.425 stagiaires (15,8 %) en 2023 (BAMF 2026, p. 304). Cette tendance se reflète sur le terrain, où les jeunes marocains manifestent un intérêt croissant pour suivre une formation professionnelle dans des secteurs tels que la santé et les STIM. Ces nouvelles voies sont largement perçues comme une opportunité légale attrayante pour rejoindre l'Europe.

Par rapport à d'autres corridors, le regroupement familial continue de jouer un rôle important. Dans ce cas, la mobilité ne repose pas sur les compétences individuelles. Ce corridor se caractérise également par une mobilité circulaire relativement élevée des migrants qui ont séjourné temporairement en Allemagne pour leurs études, leur formation ou leur travail et qui décident de revenir dans leur pays d'origine ou de créer des entreprises ou des initiatives transnationales.

3. Politiques et accords

Ces dernières années, les gouvernements des deux pays ont souligné l'importance de leurs relations bilatérales dans les domaines de la migration qualifiée et du retour, tout en s'efforçant d'institutionnaliser davantage les cadres migratoires, les accords de recrutement et les partenariats en matière de mobilité des compétences. Dans ce sens, différentes parties prenantes, comme le montrent les données issues des entretiens menés dans le cadre du projet *Link4Skills*, poursuivent des intérêts spécifiques : faciliter la mobilité légale des travailleurs migrants, y compris les travailleurs qualifiés ; soutenir leur intégration dans la société allemande ; et lutter contre la migration irrégulière grâce à une coopération renforcée en matière de retours. Cela, sachant que les retours forcés, ainsi que la migration de manière plus générale, restent des questions politiquement sensibles et controversées dans les pays de destination tels que l'Allemagne et les Pays-Bas.

Un exemple récent de la collaboration étroite entre les deux pays est le Groupe mixte permanent sur les questions migratoires (PMMG) bilatéral, mis en place entre le ministère marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et l'Office fédéral allemand des affaires étrangères , lancé conjointement en 2024.[1] Cette initiative – qui reflète l'intérêt mutuel pour une collaboration et des échanges stratégiques étroits - vise une coordination renforcée sur les questions migratoires, la mobilité légale, la gestion des frontières et les retours. Des échanges politiques de haut niveau sont encouragés dans le cadre du dialogue stratégique multidimensionnel entre le Maroc et l'Allemagne.

Un autre exemple est l'accord de coopération en matière de migration signé en 2024 afin de soutenir la migration de main-d'œuvre et de réduire la migration irrégulière.[2] Cela implique une collaboration plus étroite entre les autorités des deux pays en matière de vérification d'identité et de procédures de retour, de facilitation des voies légales pour les travailleurs qualifiés et de promotion des politiques de retour. L'importance des politiques de retour au sein du corridor Maroc-Allemagne se reflète également dans la déclaration d'intention sur la migration, la sécurité et les retours signée en 2023 entre les deux ministères de l'Intérieur. Cette déclaration vise à renforcer la collaboration en matière de sécurité, de migration, de gestion des frontières et d'expulsion, notamment en démantelant les réseaux de passeurs et en mettant en place des processus de rapatriement plus efficaces. Les Centres pour la migration et le développement (ZME) constituent d'autres exemples de projets associant migration et aide au retour ou à la réintégration.

De manière générale, ces collaborations reflètent le difficile exercice d'équilibre mené par le gouvernement allemand pour parvenir à un accord avec le Maroc visant à attirer stratégiquement les groupes de migrants « souhaités », ***tout en cherchant les moyens de renvoyer dignement les*** autres, jugés « indésirables ». Les partenariats en matière de migration de main-d'œuvre qualifiée entre le Maroc et l'Allemagne ne reflètent pas seulement les tentatives de l'Allemagne de remédier à la pénurie de compétences par le recrutement international. Ils peuvent également être

[1] https://www.auswaertiges-amt.de/en/newsroom/news/2770042-2770042
[2] https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/pressemitteilungen/EN/2024/01/marokko.html

interprétés, dans une certaine mesure, comme des concessions politiques allemandes visant à obtenir la volonté de coopération de la part du Maroc en matière de politiques de retour. Le gouvernement marocain est à la recherche de nouvelles voies pour la mobilité des travailleurs qualifiés de ses citoyens. Ce corridor illustre comment le lien entre les politiques de migration de main-d'œuvre et celles de retour peut déboucher sur des partenariats de migration de main-d'œuvre qualifiée plus structurés et co-gérés. Même s'il est nécessaire de reconnaître les limites et les contradictions internes, il est essentiel de prendre en compte **la volonté politique exprimée** par le gouvernement marocain dans l'élaboration des politiques actuelles de migration de main-d'œuvre.

Le programme public « THAMM Plus » est révélateur à cet égard : cofinancé par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), il soutient la gouvernance conjointe de la migration de main-d'œuvre et la mobilité entre l'Afrique du Nord et l'Europe. Les activités comprennent des actions de mise en réseau des parties prenantes, des salons de l'emploi et des ateliers, ainsi que le recrutement, la reconnaissance des compétences et la mise en adéquation de l'offre et de la demande. L'accord de partenariat infranational entre la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc et le Land de Basse-Saxe en Allemagne a été signé dans le cadre de ce programme et constitue un exemple novateur d'engagement à plusieurs niveaux, impliquant de multiples parties prenantes agissant en faveur de la collaboration en matière de migration de main-d'œuvre qualifiée.[3]

Ce programme vise à mettre en place un recrutement durable, institutionnalisé et axé sur les secteurs et les métiers, dans l'intérêt mutuel des parties. Le gouvernement marocain souhaite offrir à ses citoyens à l'étranger de nouvelles opportunités légales de formation et d'emploi, tirer parti des transferts de fonds comme stratégie de développement économique, et alléger la pression qui pèse sur le système national d'éducation et de formation professionnelle ainsi que sur le marché du travail. Le programme offre des perspectives à long terme en matière de circulation et de retour des compétences et de transfert des technologies, notamment grâce à la diaspora marocaine, porteuse d'esprit d'entreprise. Pour le gouvernement allemand, cette collaboration est prometteuse car le Maroc, qui se trouve à une distance relativement proche par rapport à d'autres régions du monde, dispose d'un vivier important de jeunes qualifiés et motivés, qui manifestent un intérêt croissant pour l'apprentissage de la langue allemande et s'engagent de plus en plus dans un parcours migratoire vers l'Allemagne. Le programme favorise une collaboration interinstitutionnelle étroite et continue, l'harmonisation des cadres de migration transnationaux, le dialogue et l'échange de connaissances, ainsi qu'une implication multipartite avec une forte participation du secteur privé et des communautés de la diaspora.

Si les personnes migrantes et les employeurs des deux pays bénéficient d'un recrutement bien ciblé et structuré, il existe un risque de fuite des cerveaux en cas d'exode prolongé et incontrôlé de compétences dans des secteurs ou des professions dont l'économie marocaine a grandement besoin. C'est particulièrement le cas, car le Maroc collabore simultanément avec plusieurs pays européens et parce que la migration individuelle entre le Maroc et l'Europe est notoirement

[3] https://aljihapost.com/english/tangier-tetouan-al-hoceima-region-lower-saxony-seal-partnership-on-migration-investment/

importante et difficile à contrôler, y compris dans des professions essentielles au bon fonctionnement de la société marocaine, telles que la médecine ou l'ingénierie. Des projets tels que « THAMM Plus » visent à mettre en place un modèle de gouvernance partagée dans lequel des mécanismes d'ajustement du recrutement sont structurellement intégrés et peuvent être activés à tout moment. L'autorisation ou l'interdiction du recrutement (public) dans des secteurs ou professions spécifiques sont décidées au sein de groupes de travail conjoints permanents. Cette gouvernance équilibrée tient compte de la situation du Maroc en tant que pays hybride de provenance, de transit et de destination, ainsi que du fait que ce pays connaît lui-même une pénurie croissante de ressources humaines due à un vieillissement démographique relatif, notamment dans les secteurs de la santé, des services publics, de l'ingénierie et des STIM, y compris la cybersécurité. Compte tenu du développement économique croissant et de l'importance de la demande de compétences dans le pays d'origine lui-même, un recrutement de migrants qualifiés mutuellement bénéfique nécessite des politiques et des cadres hautement stratégiques, sélectifs par secteur et par profession, adaptables et fondés sur des données.

Dans le même esprit, un échange formel entre l'Institut fédéral allemand pour la formation professionnelle (BIBB), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Office marocain de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi (OFPPT), l'Agence nationale marocaine pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et le ministère de l'Inclusion économique, des petites entreprises, de l'emploi et des compétences (MIEPEEC) a été lancé afin de fournir des informations sur la reconnaissance des compétences et d'œuvrer à la mise en place de procédures plus simplifiées et plus transparentes.[4]

4. Bonnes pratiques

Un dialogue bilatéral institutionnalisé, condition préalable à des relations migratoires stables et mutuellement bénéfiques : afin de reconnaître mutuellement les intérêts et les besoins en matière de migration, un dialogue et une collaboration politiques et techniques étroits et réguliers ont été mis en place entre les ministères et les agences pertinents des deux pays. Ce dispositif est une condition préalable pour passer d'une logique ad hoc, dictée par l'urgence, la demande ou les réseaux, à une collaboration planifiée de manière stratégique, dotée d'une prévisibilité mutuelle accrue et de mécanismes de protection renforcés, notamment en termes de procédures et de cadres politiques. Une migration qualifiée durable nécessite une continuité institutionnelle, des investissements publics relativement importants et des infrastructures communes, plutôt qu'une gestion de crise ou des arrangements au cas par cas.

Réformes de la formation professionnelle et initiatives conjointes en matière de compétences : la collaboration entre les secteurs public et privé, visant à aligner la formation professionnelle marocaine sur les besoins du marché du travail allemand, est prometteuse pour faciliter et simplifier davantage la migration de main-d'œuvre qualifiée. Les institutions marocaines ont manifesté leur intérêt pour un échange plus étroit concernant le système dual allemand (alliant enseignement pratique et théorique).

[4] https://www.bibb.de/en/218897.php

Réformes en matière de reconnaissance des compétences et négociations conjointes : des échanges et des négociations étroits visant à faciliter et à simplifier davantage la reconnaissance des compétences entre le Maroc et l'Allemagne sont en cours. Du côté marocain, on recherche des solutions pragmatiques, adaptées à une mise à niveau, qui évitent les risques de déclassement professionnel, d'exploitation et de privation des droits juridiques et sociaux. Du côté allemand, la loi sur les travailleurs immigrés qualifiés a introduit de nouveaux mécanismes de reconnaissance partielle des compétences et de partenariats de reconnaissance mutuelle, permettant aux migrants de commencer à travailler en tant qu'assistants avant ou pendant la procédure de reconnaissance. Cela offre de nouvelles opportunités, mais s'accompagne également de défis (voir chapitre 5 ci-après).

Mobilité étudiante et parcours vers l'emploi : l'Allemagne est devenue une destination de plus en plus attractive pour les étudiants marocains. Pour ceux et celles qui souhaitent rester en Allemagne, il est nécessaire de faciliter la transition légale entre les études et la migration de main-d'œuvre. La migration à des fins d'études et de formation professionnelle est devenue une stratégie clé parmi la jeunesse marocaine pour contourner les procédures de reconnaissance des compétences complexes, coûteuses, bureaucratiques et opaques auprès des autorités allemandes.

5. Domaines à améliorer

Développement des structures publiques de formation linguistique à travers le Maroc : la maîtrise de la langue du pays de destination est incontestablement un facteur clé pour une migration durable et une intégration réussie. Alors que les écoles de langues privées se sont multipliées à travers le Maroc ces dernières années, l'accès à une formation linguistique abordable et de haute qualité reste limité, en particulier dans les zones rurales et les petites villes. Les examens de maîtrise de la langue sont souvent coûteux et généralement proposés uniquement en présentiel, ce qui crée des obstacles supplémentaires pour les candidats moins aisés ou moins mobiles. L'intégration de programmes d'allemand dans les programmes réguliers d'enseignement et de formation professionnels (EFP) ou dans les programmes d'enseignement supérieur offrirait davantage de chance aux diplômés et aux étudiants souhaitant saisir des opportunités d'emploi ou de formation en Allemagne.

Simplifier les procédures de reconnaissance et introduire une reconnaissance par cohorte ou par groupe : la reconnaissance des compétences est un obstacle majeur à une migration qualifiée et équitable entre le Maroc et l'Allemagne. Dans les secteurs et les métiers très demandés, tels que la santé, les STIM et les technologies de l'information, les métiers techniques et industriels, ainsi que le bâtiment, les procédures de reconnaissance sont complexes, coûteuses et bureaucratiques. Le processus actuel de demande au cas par cas est souvent perçu par les acteurs marocains comme inefficace, fastidieux et inutilement long. La mise en place de mécanismes de reconnaissance, par cohorte ou par pôle, pourrait considérablement faciliter ce processus. Dans le cadre d'une telle approche, les diplômés d'un même établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur pourraient bénéficier de procédures de reconnaissance simplifiées, fondées sur des accords conclus préalablement entre les

établissements d'enseignement marocains et les autorités allemandes de reconnaissance ainsi que les ordres professionnels.

Renforcer les opportunités de mobilité circulaire : des efforts accrus pourraient être déployés pour promouvoir des parcours facilitant le retour, le transfert de compétences et l'investissement productif dans les compétences et le développement économique au Maroc. Parallèlement, la portabilité des droits à la protection sociale doit être renforcée grâce à des accords bilatéraux améliorés et à une coopération administrative accrue. Les programmes de migration circulaire sont également façonnés, dans leurs résultats, par des formes plus larges d'échanges culturels et de collaboration institutionnelle, qui devraient être davantage encouragées et développées afin d'approfondir la compréhension mutuelle et de pérenniser les partenariats de mobilité à long terme.

Institutionnaliser les partenariats formels de mobilité des compétences et promouvoir une gouvernance équilibrée : les partenariats de mobilité des compétences et les initiatives connexes nécessitent une coopération étroite entre les institutions et les parties prenantes des deux côtés, plus particulièrement entre les pouvoirs publics, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile et les associations de la diaspora. Un investissement soutenu est nécessaire pour s'assurer que les réalisations et les engagements des projets pilotes soient structurellement intégrés dans les cadres de gouvernance et les institutions axés sur les corridors. Cela pourrait inclure des réunions bilatérales régulières sur les besoins du marché du travail, les évolutions économiques et les réformes de la formation professionnelle ; une coopération renforcée en matière de protection et d'intégration des migrants dans les pays de destination ; ainsi que des initiatives spécialement conçues pour soutenir le développement des compétences et des objectifs de développement plus larges dans le pays d'origine, le Maroc en l'occurrence. De telles mesures sont essentielles pour garantir que les programmes de migration de main-d'œuvre contribuent à des résultats de développement partagés plutôt que de favoriser les objectifs de recrutement au détriment des objectifs marocains de développement.

Renforcer l'information préalable au départ et les mécanismes de protection des migrants : de nombreux travailleurs marocains sont confrontés à des asymétries d'information concernant les procédures de recrutement, les conditions d'emploi, les exigences en matière de qualifications et les droits sociaux en Allemagne. Des programmes complets d'orientation avant le départ devraient permettre de mieux préparer les migrants potentiels aux réalités de la vie et du travail à l'étranger. Ces programmes incluraient des informations sur les droits du travail, la sécurité sociale, le logement, l'adaptation culturelle et les mécanismes permettant de signaler les cas d'abus ou d'exploitation. Un contrôle renforcé des pratiques de recrutement contribuerait également à garantir des processus de migration de main-d'œuvre éthiques et transparents.

Améliorer l'information sur le marché du travail et l'anticipation des besoins en compétences : un échange plus systématique d'informations sur le marché du travail entre le Maroc et l'Allemagne contribuerait à aligner, de part et d'autre, l'offre de formation sur la demande réelle en ressources humaines. Des exercices conjoints de projection des besoins en compétences permettraient d'identifier les pénuries actuelles et futures dans des secteurs clés, ce qui permettrait aux établissements d'enseignement et aux prestataires de formation

professionnelle d'adapter leurs programmes en conséquence. Cela améliorerait l'efficacité des efforts de recrutement tout en réduisant les inadéquations entre l'offre et la demande de compétences ainsi que le sous-emploi chez les migrants.

Renforcer l'engagement de la diaspora et le transfert de connaissances : La diaspora marocaine en Allemagne représente une ressource importante pour le développement des compétences, l'innovation, l'entrepreneuriat et la coopération bilatérale. Des politiques, publiques, et privées, pourraient être élaborées pour faciliter son implication dans la formation professionnelle, le mentorat, les partenariats commerciaux, le transfert de technologies et, plus globalement, les initiatives d'investissement au Maroc. De telles mesures renforceraient l'impact de la migration sur le développement tout en consolidant la viabilité à long terme du corridor migratoire germano-marocain.

Sources

Cette note d'information sur le corridor s'appuie sur des entretiens menés entre février et août 2025. Pour le corridor de compétences en matière de migration Maroc – Allemagne, 34 entretiens avec des experts ont été menés par l'équipe Link4Skills Inde-Allemagne, dont 15 entretiens spécifiques au corridor. Parmi les personnes interrogées figuraient, au niveau politique, des décideurs, des responsables politiques, des cadres ou des agents d'administrations, de ministères, d'institutions ou d'agences à différents niveaux gouvernementaux, ainsi que, au niveau de la mise en œuvre, des praticiens et des parties prenantes, notamment des agences publiques ou privées pour l'emploi et le recrutement, des centres de formation linguistique ou professionnelle, des institutions et organisations chargées de la mise en œuvre, des chambres professionnelles, des syndicats, des organisations sociales et de la société civile, des communautés de migrants et des associations de rapatriés, ainsi que des employeurs et des entreprises. Ces données ont été complétées par des documents, des statistiques et des études.

BAMF, Bundesamt für Migration und Flüchtlinge. (2026). *Rapport sur les migrations du gouvernement fédéral 2024 [en allemand]*. https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Forschung/Migrationsberichte/migrationsbericht-2024.pdf?__blob=publicationFile&v=16

Conseil de l'Union européenne. (2013). Déclaration commune établissant un partenariat pour la mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses États membres. Bruxelles, 3 juin 2013 *[en anglais]*. eu-council-eu-morocco-mobility-partnership-6139-add1-rev3-13.pdf

Bundestag allemand. (2026). Réponse du gouvernement fédéral à la question parlementaire des députées Clara Bünger et du groupe parlementaire Die Linke. Document 21/3625, 11 février 2026 *[en allemand]*. https://dserver.bundestag.de/btd/21/041/2104103.pdf

ETF, Fondation européenne pour la formation. (2021). Compétences et migration par pays. Fiche sur le Maroc *[en anglais]*. https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2022-05/ETF%20Skills%20and%20Migration%20Country%20Fiche%20MOROCCO_2021_EN%20Final.pdf

Haut-Commissariat à la Planification, Maroc. (2020). « Résultats de l'enquête nationale sur les migrations internationales 2018-2019 ».

Mediendienst Integration. (2026). Combien y a-t-il d'expulsions et de départs volontaires ? *[en allemand]* https://mediendienst-integration.de/fluechtlinge/abschiebungen/wie-viele-abschiebungen-und-freiwillige-ausreisen-gibt-es/ (04/06/2026)

OCDE. (2017). « Talent Abroad : A Review of Moroccan Emigrants », Éditions de l'OCDE, Paris *[en anglais]*. http://dx.doi.org/10.1787/9789264264281-en

Statista. (2026). Nombre de ressortissants marocains en Allemagne de 2011 à 2024 *[en allemand]*, https://de.statista.com/statistik/daten/studie/558677/umfrage/in-deutschland-lebende-marokkaner/ (04/06/2026)

À propos du projet Link4Skills

Link4Skills est un projet de recherche financé par l'Union européenne qui s'attaque au défi mondial de la pénurie et de l'inadéquation des compétences grâce à des solutions innovantes et durables favorisant une utilisation et un échange équitables des compétences entre les continents.

Axé sur l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, le projet vise à combler le fossé entre l'offre et la demande de compétences en facilitant la reconversion et le perfectionnement professionnels, en promouvant l'automatisation et en encourageant la migration en tant qu'options politiques.

Link4Skills crée un cadre décisionnel inclusif et participatif en associant un large éventail de parties prenantes, notamment des décideurs de l'Union européenne, des institutions intergouvernementales, des décideurs nationaux et régionaux, des organisations patronales, des organisations syndicales et des institutions de la société civile œuvrant pour le codéveloppement.

Coordinatrice du projet : Professeure Izabela Grabowski

La responsabilité de cette publication incombe exclusivement à ses auteurs. L'Union européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le présent document.

Ce document est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://link4skills.eu

Juin 2026



Le projet Link4Skills a bénéficié d'un financement du programme de recherche et d'innovation «Horizon» de l'Union européenne au titre de la convention de subvention n° 101132476